



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2012

**OBJET : Mise au normes conduit de cheminée du logement communal du
presbytère.**

L'an deux mille douze et le 12 décembre à 19H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

Présents : BEDEL Philippe, BATAILHOU-VILLET Evelyne, BIAU Jean Luc, CHABROT Frédéric, JOURDA Béatrice, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José, AMESTOY Pierre

Excusé : LE LURON Renaud

M CHABROT Frédéric a été élu secrétaire.

M le maire précise au conseil municipal qu'il convient de mettre aux normes de sécurité la cheminée du logement du logement communal du Presbytère dont le mode de chauffage principal est un poêle à bois.

Il précise que l'entreprise CALMEL lui a fourni un devis correspondant à la prestation demandée pour un montant 2 144 euros HT dont il donne lecture à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de réaliser les travaux de mise aux normes du conduit de cheminée tels qu'ils ont été présentés.
- d'inscrire la dépense au budget 2013,
- d'autoriser le Maire à engager toutes actions et à signer tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 21/12/2012

Le Maire, P.BEDEL

